AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-12-65 442425

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

BULLETIN N° 62 DE NOVEMBRE 1965 - TOUS DEPARTEMENTS

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine avec cette note, car pour des raisons d'organisation intérieure et technique, la Station d'Avertissements fait correspondre les abonnements à une campagne agricole et non pas à douze mois consécutifs.

Le tarif pour l'année 1966 reste inchangé. Il est donc de :

- Abonnement ordinaire permettant de recevoir la série des notes de la Station et la Revue Phytoma .... 15 F.

Le montant de l'abonnement est à verser à C.C.P. NANTES N° 86-04-02 " Régisseur Recettes Avertissements Agricoles ", Protection des Végétaux, Cité Administrative - ANGERS (M.&.L.) à l'aide de la formule de mandat ci-jointe, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte chèque postal, en fournissant de toute manière les renseignements demandés sur la partie réservée à la correspondance du mandat.

La Station d'Avertissements Agricoles demande instamment à ses abonnés d'apporter une attention toute particulière sur les points suivants :

- Effectuer l'abonnement le plus rapidement possible et de préférence avant le 1er FEVRIER 1966.
- Préciser d'une manière parfaitement lisible en caractère d'imprimerie sur le talon du chèque ou mandat, le nom et l'adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés.
- Reproduire intégralement l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile.
- L'abonnement souscrit avant le 1er JUILLET 1965 n'est plus valable pour 1966.

D'autre part, veuillez ne pas tenir compte de cette note :

- Si vous recevez gratuitement les notes de la Station.
- Si vous êtes abonné par une autre personne.
- Si vous avez payé votre abonnement après le 1er juillet 1965

IMPORTANT

Les notes successives de la Station émises au cours d'une même campagne constituant un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante, les traitements doivent être faits conformément aux notes de la Station pendant toute la campagne. C'est la raison pour laquelle l'abonnement arrive à échéance à la fin de la campagne agricole.

Nous vous demandons donc à nouveau d'effectuer votre abonnement dès que possible dans votre intérêt, et pour faciliter notre travail.

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

35

ARBRES FRUITIERS

INFORMATIONS

CHANCRE COMMUN DU POMMIER - Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de ce champignon. En effet, les contaminations les plus graves du chancre commun se réalisent au cours des pluies d'automne après le commencement de la chute des feuilles. En conséquence, la Station d'Avertissements rappelle que dans tous les vergers sensibles à cette affection, il est recommandé d'effectuer des pulvérisations à l'aide de produits cupriques au moment de la chute des feuilles et que ces traitements doivent être renouvelés en cas de précipitations importantes.

CORYNEUM DU PECHER - Les conditions climatiques sont également favorables au développement de ce champignon qui s'attaque à tous les arbres fruitiers à noyaux. La Station rappelle que pour le combattre, il y a lieu d'effectuer dès la chute des feuilles un traitement à l'aide de l'un des produits suivants : bouillie bordelaise, bouillie bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux, acétate neutre de cuivre. Ce traitement est à renouveler en cas de pluies importantes et si l'automne est doux.

Au cours de la taille d'hiver, supprimer tous les bois morts.

CONSERVATION DES POMMES DE TERRE -

Les conditions climatiques des mois d'Août et Septembre ont été favorables aux attaques du mildiou de la pomme de terre qui, très rare auparavant, s'est multiplié avec abondance à l'occasion des pluies. Dans les cultures touchées et non défanées, des attaques sur tubercules ont donc pu se produire. Les germes de la maladie passent en effet de la partie aérienne de la plante aux tubercules, sur lesquels ils provoquent une pourriture. Elle peut déjà se constater lors de l'arrachage, surtout si celui-ci est différé; elle peut d'autre part se propager pendant la conservation. Il convient donc de prendre un certain nombre de précautions pour éviter une destruction générale des stocks, car la pourriture provoquée par le mildiou peut s'étendre à d'autres tubercules, se compliquer et provoquer une perte importante. Les précautions à prendre sont donc les suivantes :

1°) Avant la constitution des stocks pour la conservation, trier et éliminer systématiquement tous les tubercules présentant des traces de pourriture ou blessés. Ces tubercules pourront être étuvés et donnés aux animaux.

2°) L'entreposage doit se faire sous couche mince dans un local obscur, bien aéré, abrité du gel et à une température voisine de 6 degrés. Si l'on est dans l'obligation d'entreposer en couche épaisse, il est souhaitable d'aménager des cheminées d'aération dans la masse des tubercules. Le local de conservation pourra éventuellement être auparavant désinfecté, par exemple avec une solution de formol.

3°) On peut, lors de l'entreposage, saupoudrer les tubercules avec de la chaux éteinte pulvérulente, dans le but d'absorber l'humidité dégagée par les pommes de terre pourrissant. Il est cependant à préciser que ces tubercules tachés ne pourront aller au commerce. On peut utiliser environ 300 grs. de chaux pour 100 Kgs. de pommes de terre.

4°) On pourra procéder à plusieurs tris successifs pendant la période de conservation.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 30 NOVEMBRE 1965

3.800 EXEMPLAIRES.

.. ...